

À: Riverains et Riveraines du Lac-du-Huit  
De: Guy Châteauneuf, président de l'APEL

Objet: Alerte à la «**Présence du myriophylle à épi au Lac-du-Huit**»

Date: 29 octobre 2018

Depuis deux ans, plus particulièrement aux assemblées générales de 2017 et de 2018, nous avons eu l'occasion de vous sensibiliser aux craintes que nous avons de voir une des pires plantes aquatiques envahissantes au Québec, le myriophylle à épi, aussi appelé la plante « zombie », s'établir dans notre lac.

Déjà présente dans plus de deux cent lacs au Québec, cette plante se propage de lacs en lacs, principalement par les embarcations motorisées (bateaux, motomarines, etc.), mais aussi parfois par de petites embarcations non-motorisées (canots, kayaks, pédalos, etc.), qui ont navigué sur des lacs contaminés pour ensuite aller sur d'autres plans d'eau sans être nettoyées adéquatement avant leur mise à l'eau.

La fragmentation de cette plante, notamment par les hélices et les turbines, est désastreuse. En effet, chaque fragment donnera vie à une nouvelle plante, multipliant ainsi la propagation importante du myriophylle à épi.

Or, ce que nous redoutions s'est finalement concrétisé. Un inventaire des plantes présentes dans notre lac effectué à notre demande à la fin juillet par le RAPPEL, organisme spécialisé dans le domaine, a démontré malheureusement la présence de cette plante pour le moment concentrée à quelques endroits. Une carte identifiant ces endroits est jointe à la présente.

Pour le moment, le myriophylle se trouve dans des herbiers constitués d'autres plantes inoffensives, à une profondeur se situant entre 1 et 4 mètres, mais sa propagation à une vitesse fulgurante partout dans le lac ou ailleurs dans d'autres plans d'eau voisins ne fait aucun doute si aucune mesure n'est prise rapidement pour l'éradiquer ou du moins pour en contrôler l'expansion.

Face à ce fléau cependant, il n'y a pas de panacée miracle ! Mais si rien n'est fait, il ne sera plus possible d'ici quelques années à peine de s'adonner à des activités nautiques sur notre plan d'eau. De plus, imaginez les conséquences sur l'évaluation de nos propriétés.

L'heure est donc loin d'être aux réjouissances pour les propriétaires de résidences du Lac-du-Huit. Il en est de même également pour ceux des autres lacs en aval de celui-ci qui pourraient bien être aussi touchés à leur tour d'ici peu.

Il nous faut agir tous ensemble pendant qu'il est encore temps. À cet effet, il est primordial de mettre en place, de concert avec la municipalité et les autorités gouvernementales, un plan d'action de plusieurs années prévoyant diverses mesures, dont certaines devront être mises en œuvre à court terme.

Mais avant d'aborder ce plan d'action, on aura beau élaborer les meilleurs scénarios, appliquer des mesures concrètes ou investir des sommes d'argent importantes, si des personnes, parmi les riverains et riveraines, continuent d'agir de façon irresponsable, et vous les connaissez, ne respectent pas les consignes, et persistent à naviguer sur d'autres plans d'eau et reviennent sans avoir lavé pour décontaminer correctement leur bateau ou motomarine, ou permettent à des embarcations appartenant à des connaissances provenant d'autres lacs de venir sur le nôtre sans être lavés et décontaminés avant leur mise à l'eau, ou circulent dans les zones contaminées, etc., *ce sera peine perdue*. Aussi bien jeter la serviette tout de suite.

**L'heure est au comportement responsable pour tout le monde sans exception. Personne ne peut plus ignorer le défi qui nous attend, ni le banaliser.**

Voir donc quelques éléments à court terme du plan d'action que nous sommes à préparer en collaboration avec la municipalité:

1. Retrait, dès la saison prochaine, des tiges de cette plante y compris la racine au moyen de plongeurs spécialisés dans ce domaine accompagnés d'une équipe de bénévoles pour les assister, notamment, dans la cueillette des fragments de la plante grâce à des filets.
2. Gestion de façon stricte et rigoureuse du débarcadère situé près du Rang des Campagnards (retrait des clés existantes, instauration de dates pour la mise à l'eau et la sortie des embarcations supervisées par un préposé, obligation de présenter un certificat de lavage pour toutes embarcations provenant de l'extérieur de notre lac, celles ayant navigué sur d'autres lacs et celles qui sont sorties de notre lac pour aller ailleurs, peu importe la raison, et qui désirent revenir, etc.).
3. Élaboration d'un plan de communication afin d'informer les citoyens de l'état de la situation et de les mobiliser dans la lutte acharnée contre cette plante.
4. Démarche auprès du conseil municipal en vue d'interdire les débarcadères privés ou de les contrôler sévèrement, sous peine de lourdes amendes.
5. Démarche pour obtenir un budget spécial de 100 000\$ de la municipalité d'Adstock pour l'éradication du myriophylle à épi.
6. Demande de subvention auprès du fonds spécial créé récemment par le Gouvernement du Québec (Fondation de la faune du Québec) pour lutter contre l'envahissement de cette plante.
7. Octroi d'un nouveau mandat au RAPPEL pour vérifier l'état de la présence du myriophylle à épi après l'intervention des plongeurs.

En conclusion chers riverains, chères riveraines, c'est maintenant ou jamais de se mobiliser pour l'avenir de notre lac. La balle est dans notre camp et une grande partie de la solution aussi. Ensembles et tous solidaires, nous allons gagner la guerre face à cette plante.

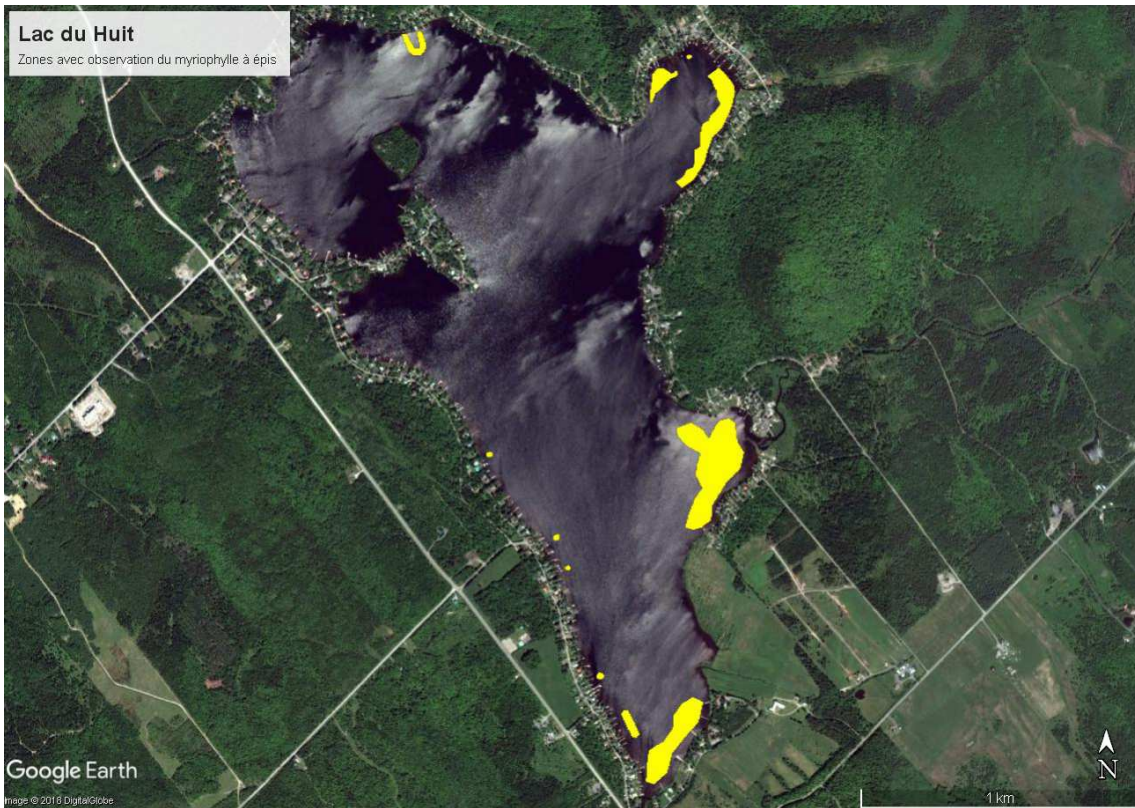
Merci de votre attention.



Guy Châteauneuf, président de l'APEL du Lac-du-Huit

c.c. : municipalité d'Adstock

lettre\_aux\_riverains\_APEL\_du\_Huit\_sur\_Présence de la myriophylle à épi au Lac-du-Huit(FC3).docx, 2018-10-30 23:26



Zones contaminées par le Myriophylle à épi en août 2018 au Lac du Huit (par le RAPPEL)

## Prolifération excessive des plantes aquatiques

